

Vote par procuration

Écrit par Admin

Mercredi, 19 Mai 2021 08:44 - Mis à jour Jeudi, 20 Mai 2021 08:30

Les élections des 20 & 27 juin prochain approchent. En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance inscrite sur la liste électorale, de trois manières :

- **Faire la pré demande en ligne sur <https://www.maprocuration.gouv.fr> (un compte France Connect est nécessaire), puis vous rendre en Gendarmerie avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande.**

- **Remplir le CERFA 14952*02 et l'emmener en Gendarmerie avec un justificatif d'identité.**

- **Vous rendre directement en Gendarmerie avec un justificatif d'identité et tout remplir sur place.**

N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour plus de renseignements.
